



**ACTION
DES SALARIÉS
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Pourquoi le Syndicat ASSO ?

En quelques décennies, les associations se sont bâties une légitimité et une crédibilité considérables. La structure associative qui était fondée sur un engagement bénévole a évolué. Le secteur associatif est devenu au fil des ans un milieu professionnel, où des salariés, nombreux et formés, viennent concilier vie professionnelle et sens. Un secteur d'activité qui n'est pas négligeable puisqu'en France, on estime à **1,8 million** le nombre de personnes qu'il emploie dans différents champs professionnels (santé, social, international, culture, éducation populaire, sport...).

La culture du secteur associatif, souvent fondée sur un **engagement personnel et militant**, conduit à des **questionnements autour du statut du salarié**, de ses limites face à des employeurs qui n'assument pas toujours leurs responsabilités, n'acceptent parfois pas leur rôle et confondent souvent l'engagement de leurs employés et leur statut de salariés.

Cette situation aboutit à des dérives dans le droit du travail, en contradiction avec les valeurs et les missions de l'association, occasionnant des relations salarié-employeur difficiles voire conflictuelles. Et le salarié qui ne sait comment **défendre ses droits** en arrive à questionner sa propre légitimité.

Nous pensons qu'il est important de proposer une organisation syndicale pour que les salariés d'un secteur encore très atomisé, où nombre d'entre eux sont souvent seuls salariés dans leur structure, puissent **trouver le soutien et les ressources nécessaires** à la défense de leurs droits, lorsque cela s'avère nécessaire.

Nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui de **proposer une organisation syndicale qui réponde à la spécificité du secteur associatif lié à l'engagement de ses salariés comme de ses employeurs**, au-delà du champ professionnel de l'association. Parce que les structures associatives ne peuvent se soustraire au droit du travail, parce que le milieu associatif y gagnera en cohérence et consolidera sa légitimité.

La démarche s'inscrit **dans le long terme**, s'appuyant sur la mobilisation et la solidarité des salariés, partant des besoins qu'ils auront exprimés. Elle se traduira tout d'abord concrètement par l'échange d'expérience, par la diffusion d'information sur les droits des salariés et par des actions de soutien ou d'accompagnement du salarié dans les difficultés qu'il rencontre face à son employeur...

Le syndicat militera pour **l'application des droits des salariés du secteur associatif** et portera des revendications sur la revalorisation des salaires, le temps de travail, les déplacements, la récupération, la définition de nos métiers, etc. Cette démarche pourrait à l'avenir déboucher sur **une convention collective adaptée aux spécificités du secteur associatif**.

Si vous partagez notre analyse, nous vous invitons à nous rejoindre pour, ensemble, porter cette démarche et **faire respecter et avancer nos droits ainsi que le secteur dans lequel nous avons choisi de nous engager**.

Pour nous contacter :

<http://syndicat-asso.fr/>

syndicat.asso@gmail.com

Syndicat National ASSO 144 boulevard de la Villette 75019 Paris